

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1303

69 - Rhône

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône

PROTECTION DU PATRIMOINE DU HAUT BEAUJOLAIS.

Objet : préserver la qualité de l'environnement, les paysages, les sites, le patrimoine naturel sur la commune de Deux-Grosnes ; Conserver le caractère agricole et les bois de la commune Protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, l'identité culturelle, les sites et les paysages de la commune ; Sensibiliser et informer les habitants sur les différents projets de type industriel et notamment éolien pouvant impacter le cadre de vie ; Défendre le cadre de vie, l'environnement, la biodiversité, l'écotourisme, la propriété, la tranquillité, la santé, la salubrité et la sécurité des habitants contre tous actes et décisions intervenant en matière administrative, industrielle, immobilière et environnementale ; Prévenir et se prévenir de toutes nuisances et dégradations inhérentes à tout projet de type industriel et notamment éolien sur le périmètre de la commune ; Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'environnement par toutes campagnes d'information et d'action et de former ses membres à la connaissance du patrimoine, des espèces animales et végétales et de l'environnement de la commune ; Lutter notamment par toutes actions en justice contre les projets d'installations industrielles et en particulier contre l'installations des parcs éoliens, projets qui sont incompatibles avec les sites remarquables , paysages , monuments, équilibre biologiques, espèces animales et végétales et avec la santé, la tranquillité et la sécurité des habitants ainsi qu'avec la sécurité et la salubrité publiques ; L'association se réfère notamment à cet égard à la Convention Européenne des Paysages ; Favoriser de développement des projets utiles à la vie de l'homme et respectueux des sites naturels répertoriés ou non sur la commune ; Entreprendre toute démarche et action se rapportant à l'objet défini ci-dessus ou à des objets similaires ou connexes de nature à favoriser la réalisation de cet objet ;

Siège social : chez Elianne Chaintreuil, 1054, lieu-dit les Pierres, St Christophe, 69860 Deux Grosnes.

Date de la déclaration : 31 janvier 2022.